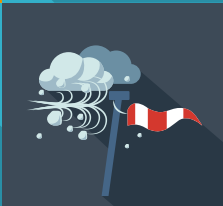
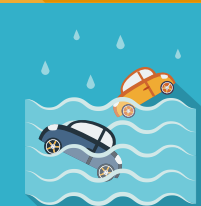


Document à conserver

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ET VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES



Commune de BEUCAIRE
Département du Gard

Mise à jour du 1^{er} mai 2016

Mai 2016 - Directeur de la publication : Julien SANCHEZ
Impression : JF Impression - Imprimé en 10.000 exemplaires

«J'appelle celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche citoyenne à s'investir en tant que bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile, nécessaire à la surveillance des ouvrages à risque de la commune.»

Le Maire de Beaucaire

Informations :

Mairie ou Mairie annexe

Tél. : 04.66.59.10.06

L'ÉDITO DU MAIRE



Chères Beaucairoises,
Chers Beaucairois,

Votre sécurité étant une priorité pour mon équipe municipale et moi-même, il est de mon devoir d'anticiper la survenue de risques majeurs sur la commune et de mettre en place toutes les actions nécessaires à votre information et à votre protection en cas de situation de crise. C'est la raison pour laquelle nous éditons aujourd'hui ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Document obligatoire, il n'avait plus été ni mis à jour ni édité depuis 8 ans.

Ce livret, véritable outil à vocation pédagogique, vise à vous informer sur les risques existants, sur les moyens de vous en protéger mais aussi sur les bons réflexes à adopter. Vous y trouverez recensés tous les risques majeurs auxquels est soumise la commune de Beaucaire ainsi que la conduite à tenir en fonction de la nature de l'évènement. Enfin, vous y découvrirez tous les détails de l'organisation communale de gestion de crise avec, notamment, la mise en place du système d'alerte téléphonique et l'organigramme des personnels et élus de la mairie impliqués dans ce dispositif que je remercie pour leur disponibilité et leur sens aigu du service public.

Comme vous le savez, notre Ville de Beaucaire est principalement exposée à 4 risques naturels (inondation, feu de forêt, séisme et mouvement de terrain) et à 4 risques technologiques (risque industriel, accident radiologique majeur, transport de matières dangereuses et rupture de barrage).

Je profite de ces quelques lignes pour appeler celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche citoyenne à s'investir en tant que bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile, structure nécessaire à la surveillance des ouvrages à risque de la commune.

Je vous invite à lire attentivement ce document, à le conserver précieusement tout en le faisant partager (y compris à vos enfants) pour que chacun d'entre nous puisse devenir acteur de sa propre sécurité.

Espérant que nous n'ayons pas à être exposés directement à la survenue de ces risques majeurs,

Bien cordialement,

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

SOMMAIRE

page

6

PRÉSENTATION DU DICRIM

page

7

GÉNÉRALITÉS SUR LES RISQUES MAJEURS

page

8

LES RISQUES NATURELS



8

LE RISQUE INONDATION

10

LE RISQUE FEU DE FORÊT

12

LE RISQUE SISMIQUE

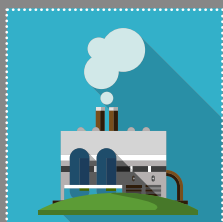
14

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

page

16

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



16

LE RISQUE INDUSTRIEL

18

LE RISQUE ACCIDENT RADIOLOGIQUE MAJEUR

21

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

24

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

→ EN COMPLÉMENT

page

26

LES VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES



28

LES FORTES PLUIES / ORAGES

30

LES VENTS VIOLENTS / TEMPÊTES

32

LES NEIGES ET VERGLAS

34

LA CANICULE

page

36

LES VIGILANCES ET LES ALERTES

page

41

L'ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

page

44

INFORMATIONS SUR LA RÉSERVE COMMUNALE DE
SÉCURITÉ CIVILE - RCSC

page

45

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DE LA
TÉLÉALERTE

page

47

INFORMATIONS PRATIQUES

DICRIM?

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

OBJECTIF :

Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques auxquels est soumise la commune. Il est élaboré par le maire qui informe de son existence par voie d'affichage et le met à disposition en mairie pour une libre consultation (articles R125-10 et R125-11 du Code de l'environnement). A Beaucaire, en 2016, la mairie va plus loin en le distribuant dans chaque foyer à la demande de Julien Sanchez, Maire de Beaucaire, pour assurer la sécurité des habitants.

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le Code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et R125-9 à R125-27.



LA COMMUNE DE BEUCAIRE EST CONCERNÉE PAR :

page

7

4 RISQUES NATURELS

inondation, feu de forêt, séisme et mouvement de terrain ;

page

16

4 RISQUES TECHNOLOGIQUES

risque industriel, accident radiologique majeur, transport de matières dangereuses et rupture de barrage ;

► GÉNÉRALITÉS SUR LES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur est la possibilité de survenance d'un événement d'origine naturelle ou lié à l'action de l'Homme, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Donc, un risque est qualifié de majeur quand il est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

LES CONDITIONS D'EXISTENCE D'UN RISQUE MAJEUR SONT LIÉES :

- D'une part à l'occurrence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou lié à l'Homme ;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

TROIS TYPES DE RISQUES MAJEURS :

- ❶ **Les risques naturels** : les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les éruptions volcaniques... ;
- ❷ **Les risques technologiques (liés à l'activité humaine)** : les risques industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses et la rupture de barrage ;
- ❸ **Les risques sanitaires et alimentaires.**



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui

peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE :

Notre commune est située en aval de tous les affluents majeurs du Rhône (Gardon, Durance, Ardèche...) et est soumise à l'influence des crues respectives de chacun, dont la simultanéité peut engendrer des événements exceptionnels. La commune est concernée par l'inondation de plaine liée au Rhône, ce qui a conduit les services de l'État à rendre certaines zones inconstructibles dans un document appelé PPRI de Beaucaire pour protéger les personnes et les biens. Certains secteurs non endigués sont régulièrement submergés :
Champ de Foire
et/ou Ile du Pilet.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Déplacer les véhicules stationnés en zone inondable et notamment sur les parkings du Casino Municipal, du Champ de Foire et des Arènes Municipales Paul Laurent et les stationner sur des points hauts ;
- Mettre hors d'eau : les meubles, les objets, les matières et les produits ;
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Amarrer les cuves ou les récipients contenant des liquides toxiques tel que les hydrocarbures afin d'éviter la pollution de l'eau. Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires, rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation.
- Se renseigner sur www.vigicrues.gouv.fr. Cliquer sur Informations locales > Grand Delta, sélectionner sur la carte la station nommée Beaucaire / Tarascon et en fonction de l'information souhaitée ; sélectionner soit les hauteurs d'eau, soit le débit pour une période d'un jour. Cliquer sur Refaire le graphique - Valider la sélection. Accéder soit au graphique, soit au tableau. Ces deux onglets se trouvent en haut de la page.



PENDANT

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Monter à pied dans les étages ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée, quel que soit le moyen de transport utilisé.



APRÈS

- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée ;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- Chauffer dès que possible ;
- Aérer et désinfecter les pièces.



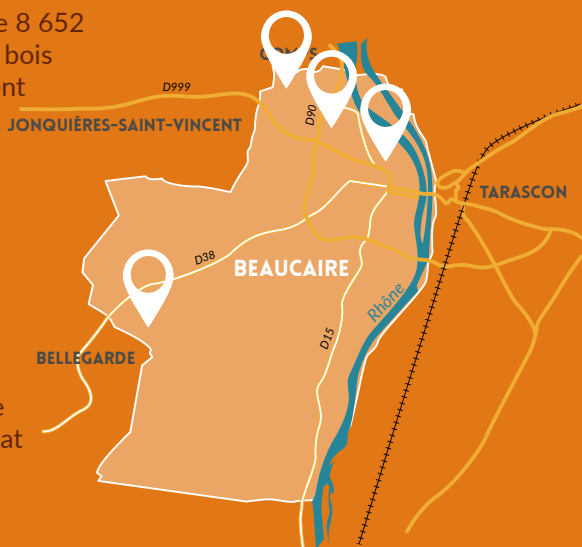
LE RISQUE FEU DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'état boisé d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés

(parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations sub-forestières de petite taille : le maquis, la garrigue et les landes. Généralement la période la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt et une potentielle surfréquentation des lieux.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE :

Notre commune, d'une superficie de 8 652 hectares, compte 574 hectares de bois et garrigues. On relève principalement des boisements de feuillus et conifères ainsi que de la garrigue à chêne vert qui constituent l'essentiel du risque potentiel. Les principaux sites forestiers sont ceux de l'Abbaye de Saint Roman, du Roc des Mourgues et la Dorsale des Costières. De plus, les massifs du Sizen et des Caunelles, plus proches de l'agglomération, présentent un habitat relativement dense.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Satisfaire à l'obligation légale de débroussaillage * ;
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ;
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Ne pas accoler à la maison des réserves de combustibles ;
- S'il existe une piscine, la rendre accessible : dégager les voies de circulation pour que les pompiers puissent y accéder librement et facilement pour y prendre de l'eau en vue d'éteindre les feux ;
- Laisser l'accès libre à vos propriétés pour une éventuelle intervention des secours.



PENDANT

- Ne jamais approcher d'un feu de forêt ;
- Ouvrir la porte de son terrain afin de faciliter l'accès des pompiers ;
- Arroser le bâtiment et les abords tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles) ;
- Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables ;
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris ;
- Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux et aérations ;
- Obstruer avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...). Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau, arrêter la ventilation pour éviter de provoquer des appels d'air ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas sortir sans l'autorisation des autorités.



APRÈS

- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée ;
- Eteindre les foyers résiduels.

* Si votre terrain est situé à une distance inférieure à 200 mètres d'une zone sensible : bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisement ; vous devez remplir les obligations suivantes :

- **En zone urbaine** : le propriétaire du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle ;
- **En zone non urbaine** : le propriétaire de la construction assurera le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour de celle-ci et sur 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès, même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui ;
- **Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine** : l'obligation est soumise aux deux réglementations.



LE RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles (zones de rupture dans la

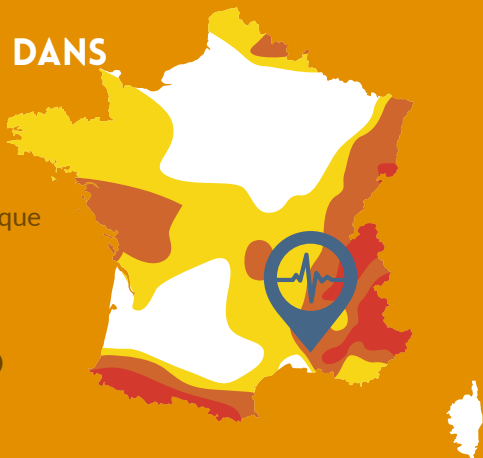
roche), en général à proximité de frontières entre plaques tectoniques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux blocs de roche est bloqué. De l'énergie est alors accumulée le long de la faille. Lorsque la limite de résistance des roches est atteinte, il y a brusquement rupture et déplacement brutal le long de la faille, libérant ainsi toute l'énergie accumulée parfois pendant des milliers d'années. Un séisme est donc le déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation au fil du temps de forces au sein de la faille. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

LE RISQUE SISMIQUE DANS NOTRE COMMUNE :

Notre commune est située en zone de sismicité 3 (modérée) sur 5 : où les règles de construction parasismique sont applicables.



Zones sismiques





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Respecter des normes parasismiques pour tout projet de construction (zone de sismicité 3) ;
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparer un endroit où se mettre à l'abri selon les indications suivantes.



PENDANT À L'INTÉRIEUR

- Ne pas sortir des bâtiments ;
- Si vous êtes en rez de chaussé et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas sortir du bâtiment et s'en éloigner ;
- Se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
- S'éloigner des fenêtres.

À L'EXTÉRIEUR

- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses ;
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (lignes électriques, bâtiments, ponts, arbres, etc).

DANS TOUS LES CAS

- Se protéger la tête avec les bras ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



APRÈS

- Couper le gaz et l'électricité ;
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (lignes électriques, bâtiments, ponts, arbres etc) ;
- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ;
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée.

Les risques naturels



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



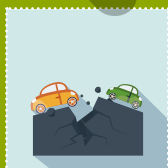
LOCALISATION SUR LA COMMUNE

Notre commune est soumise au risque mouvement de terrain dont à ce jour : quatre mouvements de terrain ont été répertoriés ainsi que la présence de quatre cavités souterraines.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



- Se mettre à l'abri ;
- Écouter la radio ;
- Respecter les consignes.

EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

A L'INTÉRIEUR

- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'abriter sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

A L'EXTÉRIEUR

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Fuir latéralement, ne pas revenir sur vos pas ;
- Rejoindre un point en hauteur.

APRÈS

- Évaluer les dégâts et les dangers ;
- Informer les autorités ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner ;
- Ne pas prendre l'ascenseur.

A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué par les autorités le jour J.

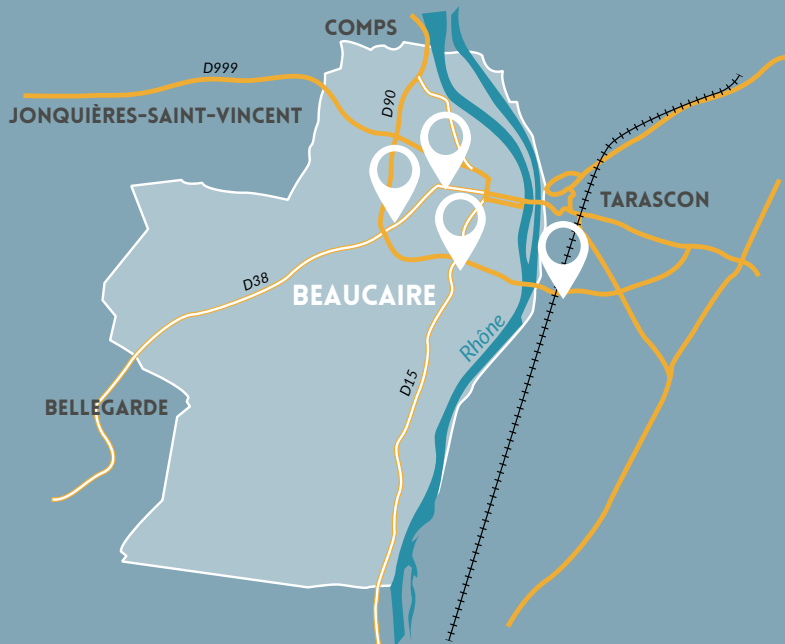


LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE :

Notre commune possède de nombreuses installations classées sur son territoire réparties sur 3 grandes zones. Par ailleurs, elle peut aussi être impactée par les installations de Fibre Excellence (anciennement Tembec-Cellulose du Rhône) situées sur la commune de Tarascon.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (lampes de poche avec piles de rechange, eau potable, gobelets, rubans adhésifs pour obturer toutes les ouvertures, ciseaux, chiffons ou serpillières pour calfeutrer les aérations ou le bas des portes, films en plastique pour boucher les aérations, trousse de premiers soins, médicaments de première urgence, seaux ou sacs en plastique...).



PENDANT

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS :

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des substances toxiques ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

EN CAS D'ÉVACUATION :

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles ;
- Prendre les papiers, l'argent et les médicaments ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Respecter les consignes des autorités.

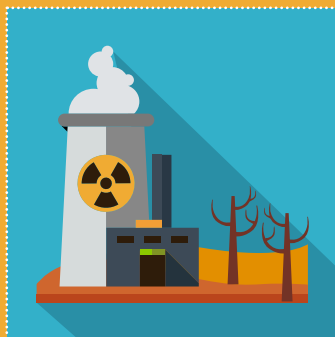
EN CAS DE CONFINEMENT :

- Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux et aérations. Calfeutrer avec des linges mouillés ;
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations ;
- Respirer à travers un linge épais et mouillé ;
- Ne pas fumer ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérer le local où vous vous êtes réfugiés.



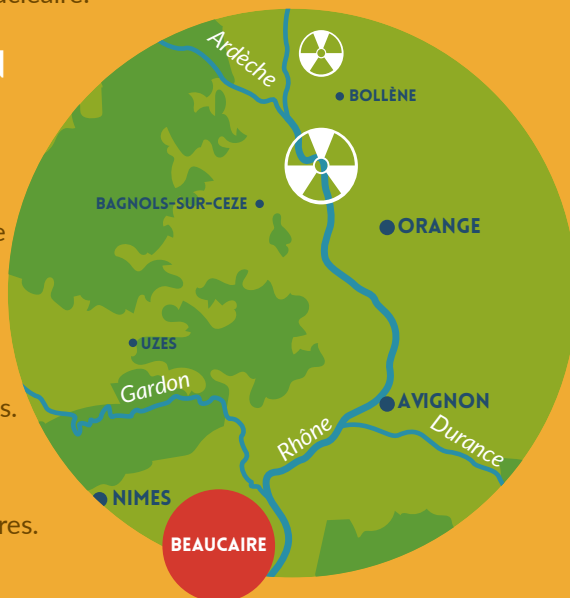
LE RISQUE ACCIDENT RADIOLOGIQUE MAJEUR

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- Lors d'accident de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion ;
- Lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures ;
- En cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

Notre commune ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat (zone de 10 kilomètres) entourant les installations nucléaires. Néanmoins, le site nucléaire de Marcoule (Gard) est situé à 40 kilomètres.



Le département est également concerné par la proximité du site nucléaire du Tricastin (Drôme) situé à 60 kilomètres.



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (lampes de poche avec piles de rechange, eau potable, gobelets, rubans adhésifs pour obturer toutes les ouvertures, ciseaux, chiffons ou serpillières pour calfeutrer les aérations ou le bas des portes, films en plastique pour boucher les aérations, trousse de premiers soins, médicaments de première urgence, seaux ou sacs en plastique...).

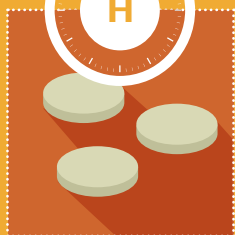
PENDANT

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS

- Pour éviter de respirer des substances toxiques : s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

EN CAS D'ÉVACUATION

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles ;
- Prendre les papiers, l'argent et les médicaments ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Respecter les consignes des autorités. —————>



Les risques technologiques

EN CAS DE CONFINEMENT

- Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux et aérations. Calfeutrer avec des linges mouillés ;
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations ;
- Respirer à travers un linge épais et mouillé ;
- Ne pas fumer ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.

EN CAS DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE

- La mise en œuvre du plan de gestion et de distribution de comprimés d'iode en cas d'accident radiologique majeur relève de la responsabilité du préfet du Gard. Désormais, il existe un site de stockage par département. En cas d'alerte et sur ordre du préfet, la mise à disposition des comprimés d'iode aux communes se fera par un grossiste répartiteur et la distribution se déroulera dans vos **bureaux de vote** respectifs.

APRÈS

- Si vous êtes confinés : à la fin de l'alerte, aérer le local où vous vous êtes réfugiés.





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive. Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

Notre commune est concernée par les transports de matières dangereuses par :

Canalisations :

Gazoduc Saint Martin de Crau / Montpellier et son antenne locale (GRDF) ;
Oléoduc l'Espiguette / Noves (TRAPIL).

Voies routières :

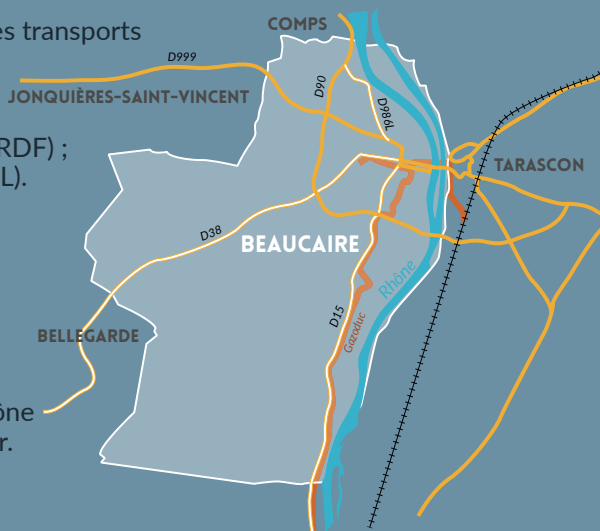
RD 90 (Rocade) ;
RD 15 / 38 / 986L / 999.

Voies ferrées :

La ligne de chemin de fer
Tarascon / Sète.

Voie fluviale :

Le Rhône ; pour info : le canal du Rhône à Sète n'assure plus de TMD à ce jour.



Les risques technologiques

Classe 1



Matières et objets explosibles

Classe 2



Gaz

Classe 3



Liquides inflammables

Classe 4



4.1 - Solides inflammables
4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée
4.3 - Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau

Classe 5



5.1 - Matières comburantes
5.2 - Peroxydes organiques

Classe 6



6.1 - Matières toxiques
6.2 - Peroxydes organiques

Classe 7



Matières Radioactives

Classes 8 & 9



8 - Matières corrosives
9 - Matières et objets dangereux divers



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportée(s) ;
- Disposer d'un poste de radio à piles.



PENDANT

- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »).

DANS TOUS LES CAS :

- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent ou non s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

ORIGINE DU RISQUE

La commune est concernée par les barrages de Serre-Ponçon sur la Durance et de Sainte-Croix sur le Verdon, un affluent de la Durance ainsi que le barrage de retenue de Vallabrègues.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants).



PENDANT

- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



APRÈS

- Ne pas regagner son habitation si cette dernière a été endommagée ;
- Ensuite, ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- Aérer et désinfecter les pièces ;
- Chauffer dès que possible.

LES VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES ?

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. La vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.



SUR LA COMMUNE

Les vigilances météorologiques : fortes pluies-orages, vents violents-tempêtes, neiges-verglas et canicule ne sont pas qualifiées de risques majeurs, mais il convient de les évoquer.

QUATRE COULEURS POUR QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE

Pas de vigilance particulière requise.

Soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation (exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral).



Soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

► OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site Internet : **www.meteofrance.com**.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné ou le littoral des départements côtiers.

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.



SITE INTERNET

www.meteofrance.com

BULLETINS MÉTÉO

radio et TV

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM.

Les vigilances météorologiques

LES FORTES PLUIES/ ORAGES

Il s'agit d'épisodes de fortes pluies qui risquent d'affecter toute activité.



CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables :

- Risques de crues torrentielles de ruisseaux et fossés ou des réseaux d'assainissement ;
- La circulation peut être rendue très difficile, voire interrompue ;
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

PENDANT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE

- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Rester chez soi ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- S'il est absolument indispensable de se déplacer, être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place ;
- Ne vous engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ;
- Signaler son départ et sa destination à ses proches ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.

POUR PROTÉGER VOTRE INTÉGRITÉ ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE

- Dans les zones inondables, prendre d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Faciliter le travail des secours qui vous proposent une évacuation et être attentifs à leurs conseils. N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Les vigilances météorologiques



LES VENTS VIOLENTS/ TEMPÊTES

Notre région est très régulièrement balayée par des vents forts parfois violents pouvant s'avérer dangereux.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Avis de tempête très violente :

- Des coupures d'électricité et de téléphone, dégâts sur les habitations, parcs, plantations et massifs forestiers ;
- La circulation routière peut être rendue difficile ;
- Transports aériens et ferroviaires affectés.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

PENDANT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE

- Rester chez soi ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.

EN CAS D'OBLIGATION DE DÉPLACEMENT

- Se limiter aux déplacements strictement indispensables en évitant, de préférence, les secteurs forestiers ;
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

POUR PROTÉGER VOTRE INTÉGRITÉ ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE

- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les vigilances météorologiques

LA NEIGE ET LE VERGLAS

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.



CONSÉQUENCES POSSIBLES

Ces phénomènes peuvent provoquer des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population n'est pas habituée.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

PENDANT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE

- Rester chez soi ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- N'entreprendre aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.

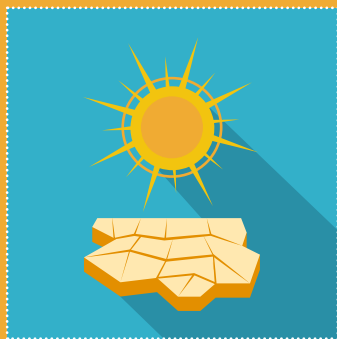
EN CAS D'OBLIGATION DE DÉPLACEMENT

- Se renseigner sur l'état des routes ;
- Signaler son départ et son lieu de destination à ses proches ;
- Se munir d'équipements spéciaux ;
- Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ;
- Prévoir un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- Ne quitter celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des secours.

POUR PROTÉGER VOTRE INTÉGRITÉ ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE

- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Protéger ses canalisations d'eau contre le gel ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion ;
- Ecouter la radio : France Bleu Gard Lozère : 95.6 FM et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro, etc et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Les vigilances météorologiques



LA CANICULE

Depuis la loi en date du 30 juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France tient compte des fortes chaleurs présentant un risque sanitaire.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées et bien sûr les enfants sur lesquels il faut particulièrement veiller ;
- Chez les sportifs et les personnes travaillant en extérieur, attention aux coups de chaleur.





QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?



PENDANT

- Pour les personnes vulnérables, s'inscrire préalablement et volontairement au registre des personnes vulnérables détenu par le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS de Beaucaire au 04 66 59 36 35.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prendre de leurs nouvelles ou leur rendre visite deux fois par jour, accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit ;
- Utiliser ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez ;
- Sinon essayer de se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour ;
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif ;
- Continuer à manger normalement ;
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- Si vous devez sortir : porter un chapeau et des vêtements légers ;
- Limiter ses activités physiques.

LES VIGILANCES ET LES ALERTES



L'organisation mise en place au sein de la commune de BEUCAIRE pour les vigilances et les alertes poursuit trois objectifs principaux :

① Réceptionner les vigilances et les alertes, quelle qu'en soit l'origine, tant pendant les heures ouvrées qu'en dehors des heures ouvrées.

Les vigilances et les alertes couvrent notamment :

- Les alertes et signalements reçus directement par les élus, par le standard de la mairie, la Police Municipale ou le Centre de Vidéo Protection ;
- Les signalements des services municipaux liés au territoire communal (suivi des points critiques en cas d'alerte météorologique) ;
- Les vigilances et les alertes issues de la Préfecture et des autres organismes publics (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer - SYMADREM, Compagnie Nationale du Rhône - CNR...) ;
- Les appels reçus du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30), du Centre Incendie Secours de BEUCAIRE ou de la Police Nationale.

② Analyser et traiter les alertes en vue de décider des mesures conservatoires adaptées à la situation, qui relèvent de la responsabilité de la commune (sauvegarde des personnes) et d'articuler les mesures avec les plans de secours. Certains évènements ont des développements rapides et appellent une intervention d'urgence, d'autres, à développement lent, nécessitent un suivi régulier.

③ Décider, au vu de chaque évènement s'il y a lieu de mobiliser la Cellule Communale de Crise (CCC), dans sa forme restreinte ou élargie.

► NATURE DE L'ALERTE

SIGNALEMENT - ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL de nature à perturber la collectivité - VIGILANCES - ALERTES

...

ÉMETTEUR DE L'ALERTE

Préfecture - SDIS 30
Centre Incendie et Secours de Beaucaire - Mairie
Police municipale - Police nationale - SYMADREM - CNR
Population

...

RÉCEPTION DE L'ALERTE EN MAIRIE

AUX HEURES OUVRÉES

Standard Mairie
Hôtel de Ville
ou
Maire ou adjoints
de 08h30 à 17h00

AUX HEURES NON OUVRÉES

Maire ou adjoint d'astreinte
de 17h00 à 08h30

Nuits, week-end
et jours fériés

TRAITEMENT

Élus et
DGS
et/ou son représentant
pour le PCS

Adjoint d'astreinte et
Equipe d'astreinte +
Elus
DGS
et/ou son représentant
pour le PCS

Les vigilances et les alertes

L'alerte aux populations est l'action de prévenir les populations de l'arrivée d'un danger afin que celles-ci puissent s'en protéger. Le but est de minimiser le nombre de victimes.

SIRÈNES

- Une sirène se situe sur le toit de l'Hôtel de Ville. Le signal consiste en trois cycles successifs d'une durée d'une minute 41 secondes suivi d'un silence de 5 secondes. Le signal est testé le 1er mercredi du mois, à midi.
- Signal de fin d'alerte : signal continu d'une durée de 30 secondes.
- Une autre sirène communale est également située à l'Hôtel de Ville



AUTOMATE D'APPEL TÉLÉPHONIQUE - TÉLÉALERTE



Soucieuse de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, la commune a mis en place un système d'alerte téléphonique. Ce service d'alerte par téléphone permet d'informer rapidement et personnellement tous les foyers, mais aussi les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risque majeur (exemple : crue du Rhône). Un message vous sera adressé, directement sur votre téléphone, vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement

des services de secours et d'intervention. Les nouveaux arrivants sur la commune et les personnes ayant changé de numéro de téléphone sont priés de se manifester auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en Mairie annexe ; une fiche d'inscription est annexée au présent document.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter la Mairie au 04 66 59 10 06.

ENSEMBLE MOBILE DE DIFFUSION DE L'ALERTE - EMDA

La Police Municipale dispose de véhicules avec haut-parleur et gyrophare pour alerter les populations.



PORTE À PORTE

Le porte à porte peut aussi être utilisé pour atteindre des populations nécessitant une attention particulière (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, malentendantes, sous surveillance médicale...). Il est assuré par les services municipaux.



Les vigilances et les alertes

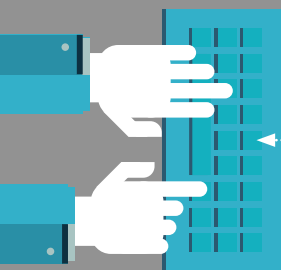
RADIO



En cas d'accident ou d'évènement météorologique majeur, les informations et consignes sont relayées par **France Bleu Gard Lozère (95.6 FM)**.

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le site Internet et les réseaux sociaux peuvent être utilisés comme un moyen d'information et d'accompagnement. Ils permettent de diffuser des consignes de vigilance, de sécurité, des informations sur la conduite à tenir, l'accès aux axes routiers, sur l'évolution de la situation...



Beaucaire



SITE INTERNET
www.beaucaire.fr

L'ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

La Cellule Communale de Crise (CCC) est composée d'un Poste de Commandement et de quatre Cellules Opérationnelles distinctes et complémentaires.

CONFIGURATION RESTREINTE

En phase de pré-alerte, la CCC peut être réduite au minimum selon une « configuration restreinte ».

CONFIGURATION ÉLARGIE

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, la composition de la CCC évoluera vers une « configuration élargie » présentée en page 42.

POSTE DE COMMANDEMENT

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS

Le Maire ou le Premier Adjoint

CHEF DU PC

Adjoint à la sécurité ou son suppléant

COS
Commandant
des Opérations
de Secours

Pompiers

**Responsable
des Actions Communales
DGS**
*ou son représentant
pour le PCS*

Communication :
Informations, communication

*Cabinet du
Maire*

*Service
Communication*

Secrétariat
Personnel administratif

**Chef de la
cellule
Reconnaissance
et Evaluation**
Adjoint au Maire

**Chef de la
cellule
Transmission**
Adjoint au Maire

**Chefs de la
cellule
Population**
*Adjoints au
Maire*

**Chefs de la
cellule
Soutien
Technique**
Adjoints au Maire

**Cellule
Reconnaissance
et Evaluation**

- Réserve communale de Sécurité Civile
- Police Municipale
- Agents des services techniques
- Conseillers municipaux

**Cellule
Transmission**

- Standard
- Service informatique
- Conseillers municipaux

**Cellule
Population**

- Pôle médical
- Pôle éducation
- CCAS
- Conseillers municipaux

**Cellule
Soutien
Technique**

- Services techniques dont ateliers municipaux
- Conseillers municipaux

CELLULES OPÉRATIONNELLES

POSTE DE COMMANDEMENT

LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS - DOS

Il dirige les opérations de secours et décide «d'armer» la Cellule Communale de Crise (CCC).

LE CHEF DU POSTE DE COMMANDEMENT (- PC)

Il dirige le PC et coordonne l'organisation de crise, décide d'alerter les populations, valide les actions à mener, informe des actions engagées par la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et assure les relations avec les autorités, les médias, les sinistrés...

LES MEMBRES DU PC OU LEURS SUPPLÉANTS

Ils veillent au bon fonctionnement du PC, préparent les décisions à prendre par le DOS, hiérarchisent et coordonnent les propositions d'actions et suivent l'exécution des décisions prises.

Ils assurent les relations entre le Maire et les médias et proposent des communiqués pour informer le public.

Ils font le point sur la situation météorologique, tiennent la main courante, assurent la mise à jour des informations opérationnelles, assurent la logistique du PC et suivent les dépenses.

CELLULES OPÉRATIONNELLES

LA CELLULE RECONNAISSANCE ET EVALUATION

La cellule Reconnaissance et Evaluation assure la remontée de l'information terrain, propose des actions techniques, met en place et suit la Réserve Communale de Sécurité Civile.

LA CELLULE TRANSMISSION

La cellule Transmission gère les moyens de communication de la CCC, diffuse l'alerte sur la base des messages fournis par le PC, réceptionne et filtre les appels du public et, si nécessaire, les transmet aux interlocuteurs concernés.

LA CELLULE POPULATION

La cellule Population organise et prend en charge l'ouverture et la gestion des lieux d'accueil, la restauration des sinistrés, la gestion des dons et l'aide aux démarches administratives.

LA CELLULE SOUTIEN TECHNIQUE

La cellule Soutien Technique met en œuvre les moyens techniques nécessaires, gère et distribue les secours matériels aux sinistrés, réalise le balisage des voies de circulation et sécurise les lieux concernés par un évènement.

INFORMATIONS SUR LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE – RCSC

Mise en oeuvre par le SYMADREM (Plan de Gestion des Ouvrages en Période de Crue - PGOPC), la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée de bénévoles, participe à la surveillance des ouvrages suivants : la digue des Marguilliers, celle de la Banquette à la Vierge (Croix du Sud) et au Musoir et du Fer à Cheval jusqu'au canal du bas Rhône (limite sud de la commune). 4 équipes de 3 personnes, par vacation de 2 heures, sont mobilisées sur l'ensemble des ouvrages et suivant le niveau d'alerte, la surveillance est effective en journée (09h00-17h00) ou en continu (nuit incluse).

Dans l'intérêt général et pour une efficacité toujours plus grande, la municipalité accueille toujours d'autres volontaires pour renforcer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée à ce jour, d'une vingtaine de bénévoles.

Une fiche d'inscription est mise à disposition à l'Hôtel de Ville et en mairie annexe, pour ceux qui souhaiteraient participer à ce geste citoyen. Pour intégrer la réserve communale, une connaissance des secteurs n'est pas obligatoire, elle sera acquise au fil de l'expérience en collaboration avec l'ensemble des bénévoles et des responsables.

Pour tout renseignement complémentaire,
merci de bien vouloir contacter la mairie au 04 66 59 10 06.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DE LA TÉLÉALERTE

Votre numéro de téléphone fixe sera automatiquement appelé s'il figure dans l'annuaire Pages Blanches et Pages Jaunes.

Vous devez remplir et renvoyer ou déposer auprès de l'accueil de la Mairie ce formulaire d'inscription au répertoire de la téléalerte si :

- Vous êtes sur liste rouge et souhaitez être appelé en cas d'alerte ;
- Vous souhaitez ajouter un numéro de portable, un autre numéro de poste fixe dégroupé (dans ce cas, indiquez aussi le numéro figurant dans l'annuaire ou sur liste rouge, car il est le numéro principal d'appel) ou une adresse électronique.

FICHE DE COLLECTE DE NUMEROS D'APPEL POUR LE SERVICE D'ALERTE PAR TELEPHONE À FOURNIR À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DE BEAUCAIRE :

Je soussigné *

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....



Je réside dans la commune et j'autorise la commune à me téléphoner lors d'un événement de type : information sensible et alerte pour les risques majeurs (inondation, feux de forêt, vigilances météorologiques...) et pour un test annuel de paramétrage.

1. Mon numéro de téléphone fixe est le
04

Ce numéro paraît dans l'annuaire	☐ OUI	☐ NON
Numéro enregistré sur liste Rouge	☐ OUI	☐ NON
Numéro dégroupé	☐ OUI	☐ NON

Je souhaite également être informé aux numéros
suivants :

0.....
0.....
0.....

Ces numéros paraissent dans l'annuaire	☐ OUI	☐ NON
Numéros enregistrés sur liste Rouge	☐ OUI	☐ NON
Numéros dégroupés	☐ OUI	☐ NON

A l'adresse électronique suivante :

..... @

Autres remarques, commentaires et suggestions :

.....
.....
.....

Fait à Beaucaire, le

Signature :

** Les données collectées sont traitées par CCI TELECOM qui s'engage pour le compte de votre Mairie à offrir aux personnes concernées le droit d'accès, de rectification ou de suppression prévu par la loi °78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, conformément à la déclaration effectuée auprès de la CNIL pour la constitution de tels fichiers. CCI TELECOM s'engage pour le compte de votre Mairie à ne faire aucune autre utilisation de ce fichier et s'interdit de le communiquer à un tiers que ce soit à titre payant ou gratuit.*

INFORMATIONS PRATIQUES

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Gard (établi par le préfet et décrivant l'ensemble des risques majeurs auxquels chacune des communes du Gard est exposée) ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de BEAUCAIRE [un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires...) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires]. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population ;
- Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de BEAUCAIRE que vous avez entre les mains : Il a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Ce document n'avait plus été ni mis à jour ni édité depuis 8 ans. Sa distribution à chaque foyer n'est aucunement obligatoire mais la municipalité élue en 2014 a tenu à la réaliser pour assurer la sécurité des habitants.



ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

S'informer auprès de la Mairie de BEAUCAIRE :

Hôtel de Ville
Place Georges Clemenceau,
BP 134

30302 BEAUCAIRE

→ **04 66 59 10 06**

www.beaucaire.fr



Les services municipaux impliqués
directement dans la prévention et
la protection de la population :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

→ **04 66 59 36 35**

POLICE MUNICIPALE

→ **04 66 59 22 22**

POMPIERS

→ **18 OU 112**

CENTRE DE SECOURS DE BEAUCAIRE

→ **04 66 59 84 84**

POLICE NATIONALE

→ **17**

COMMISSARIAT DE TARASCON/BEAUCAIRE

→ **04 90 91 52 90**

SAMU / SMUR

→ **15**

↘ ERDF (dépannage)

09 726 750 30

↘ GRDF (intervention d'urgence / dépannage)

0 800 47 33 33

↘ Véolia Eau - Beaucaire

0 811 90 05 00

↘ SOS Mains - Nîmes

04 66 04 31 46

↘ Centre des Grands Brûlés - Lyon

04 78 61 89 45

↘ Centre Anti-poison et de Toxico-vigilance - Marseille

04 91 75 25 25

↘ Préfecture du Gard

0820 09 11 72

↘ Météo France

www.meteofrance.com

↘ Site Internet de prévention des crues

www.vigicrues.gouv.fr

↘ Radio officielle

France Bleu Gard Lozère
95.6 FM

↘ Portail de la prévention des risques majeurs

www.prim.net